



Rapport d'Orientations Budgétaires

2024

Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les **orientations budgétaires** (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir **dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter **aucune décision à ce stade de** la procédure budgétaire, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Rappel règlementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) propose les orientations de la Collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi a rendu **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB), ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Le contexte économique national

Contexte macro-économique

Prévisions du P.L.F.

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
 - *+1,0 % en 2023* contre 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021
 - **+1,4 % en 2024**
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
 - *4,9 % en 2023*, contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021
 - **2,6 % en 2024**
- **Taux d'intérêt**
 - Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée du resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne et la perspective d'une stabilisation
- **Déficit public**
 - *4,9 % du P.I.B. en 2023* après 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021
 - **4,3 % du PIB en 2024**

Le contexte économique national

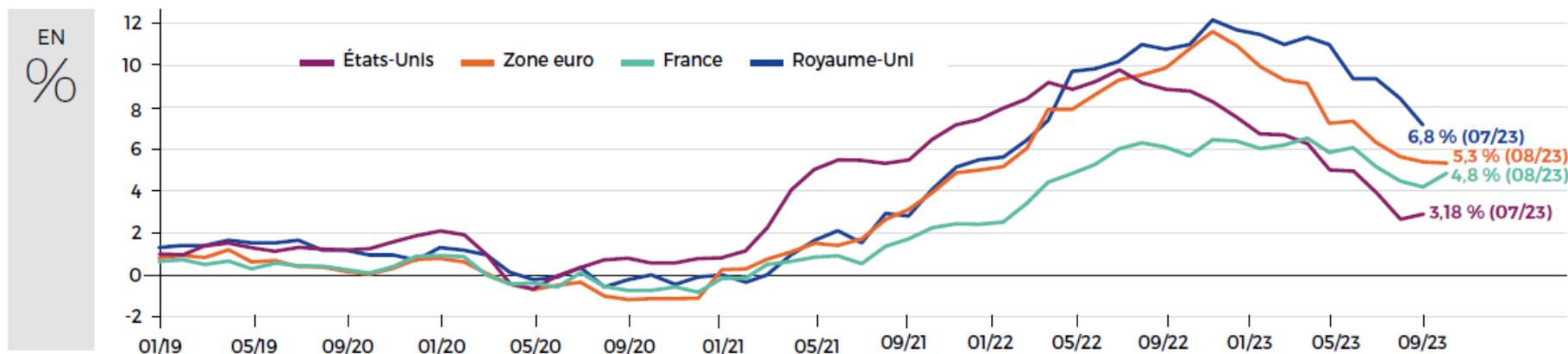
Evolution de l'inflation constatée au niveau international

Une décélération de l'inflation s'est amorcée au printemps 2023 (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers.

Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs. Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

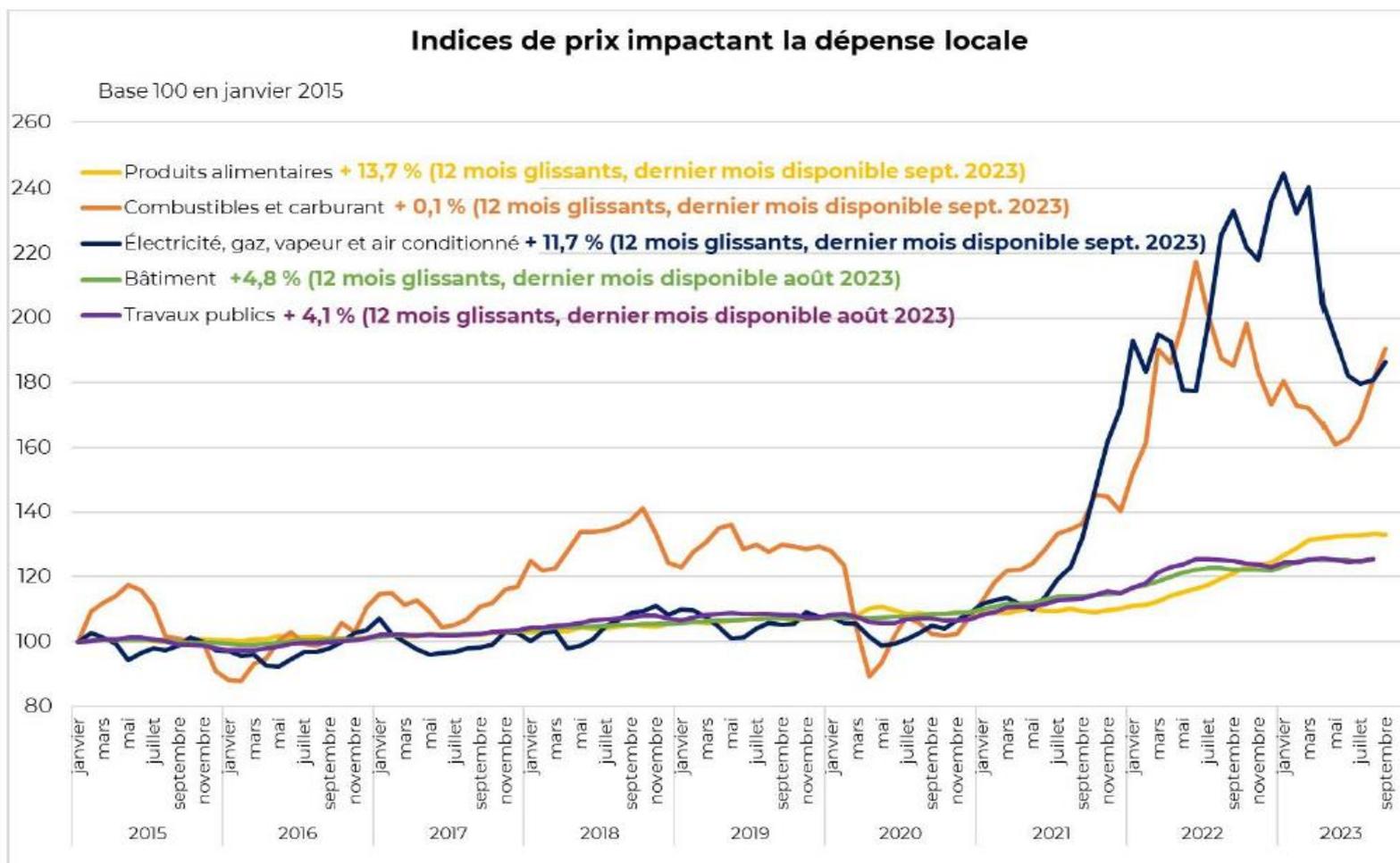
© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

Le contexte économique national

Une inflation persistante mais en voie d'atténuation



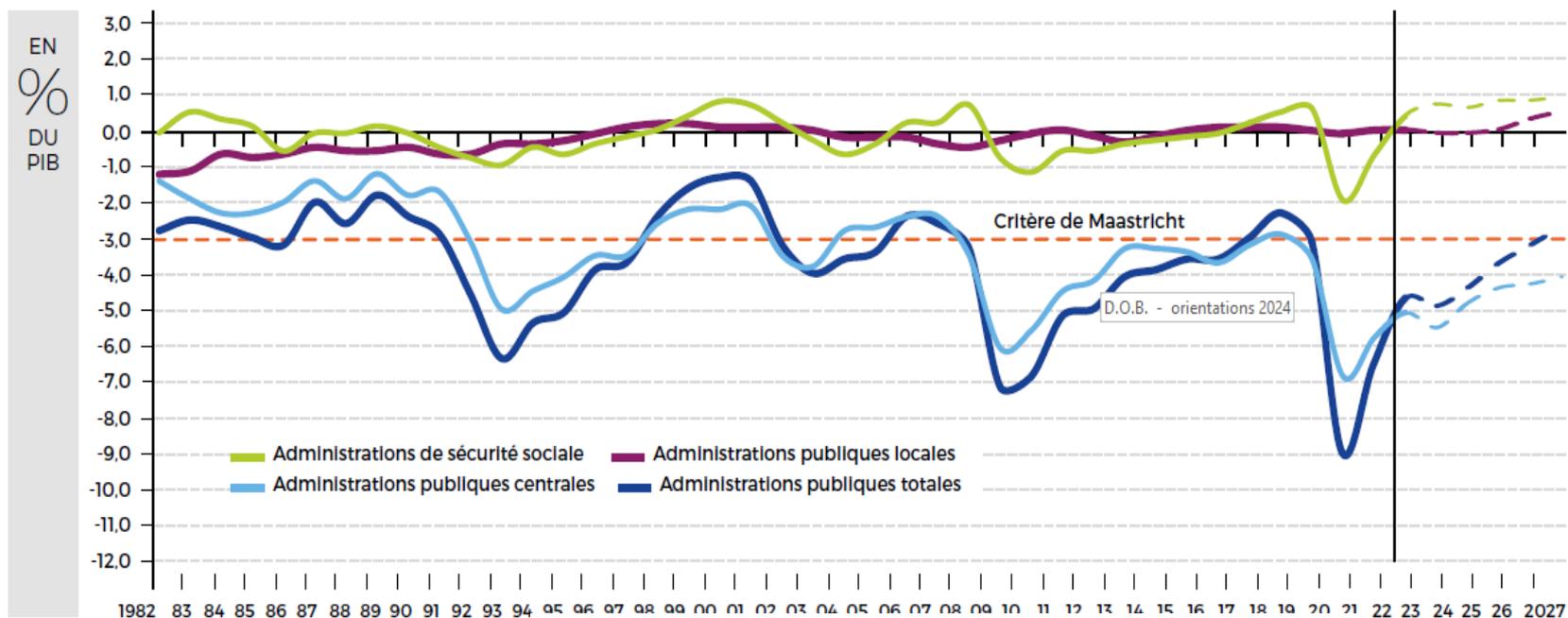
Le contexte économique national

Déficit public

Le déficit public s'est creusé depuis 2020 (9%), et la pandémie de COVID 19, puis s'est amélioré en 2022-2023 (4,9%). Selon les prévisions gouvernementales, il devrait s'établir à 4,3 % du PIB en 2024.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014).

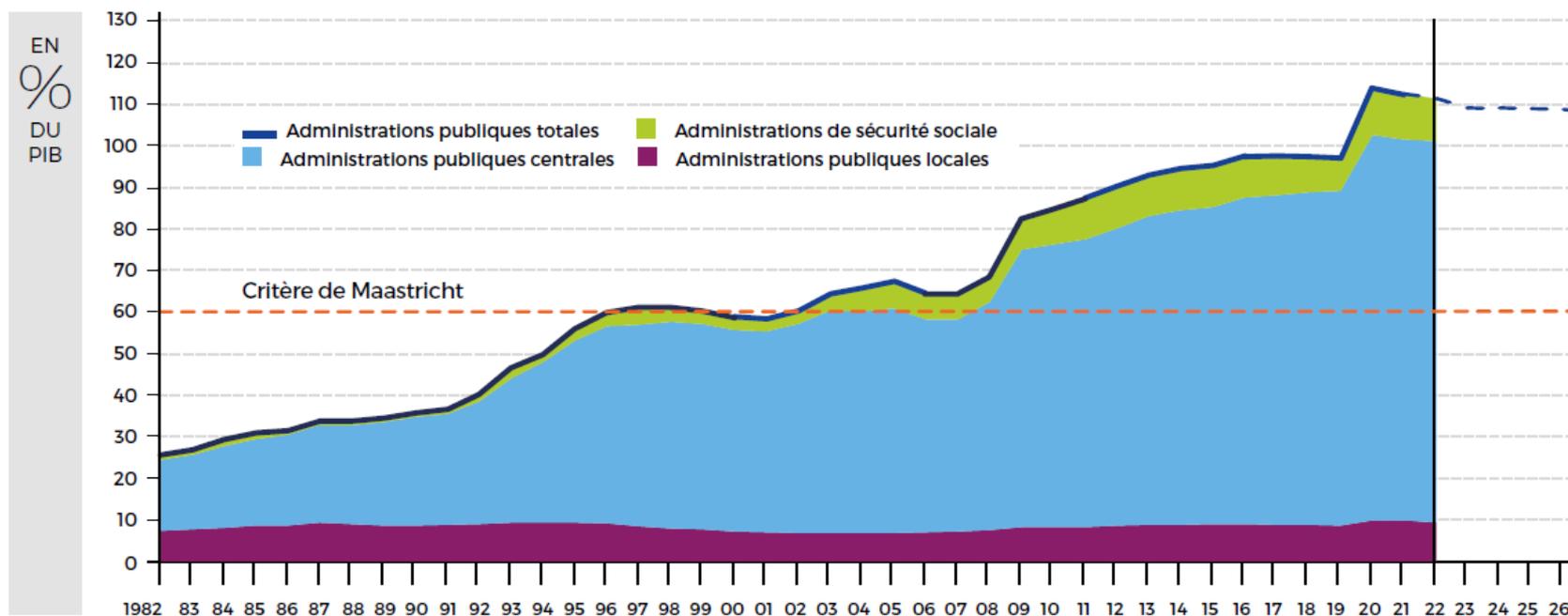
Le contexte économique national

Dette publique

En parallèle, le niveau d'endettement de l'Etat s'est également rapidement accentué en 2020-2021, avant d'amorcer une lente baisse en 2022-2023.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014,

Le contexte économique national

Situation financière des Communes au niveau national

En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement s'est creusé.

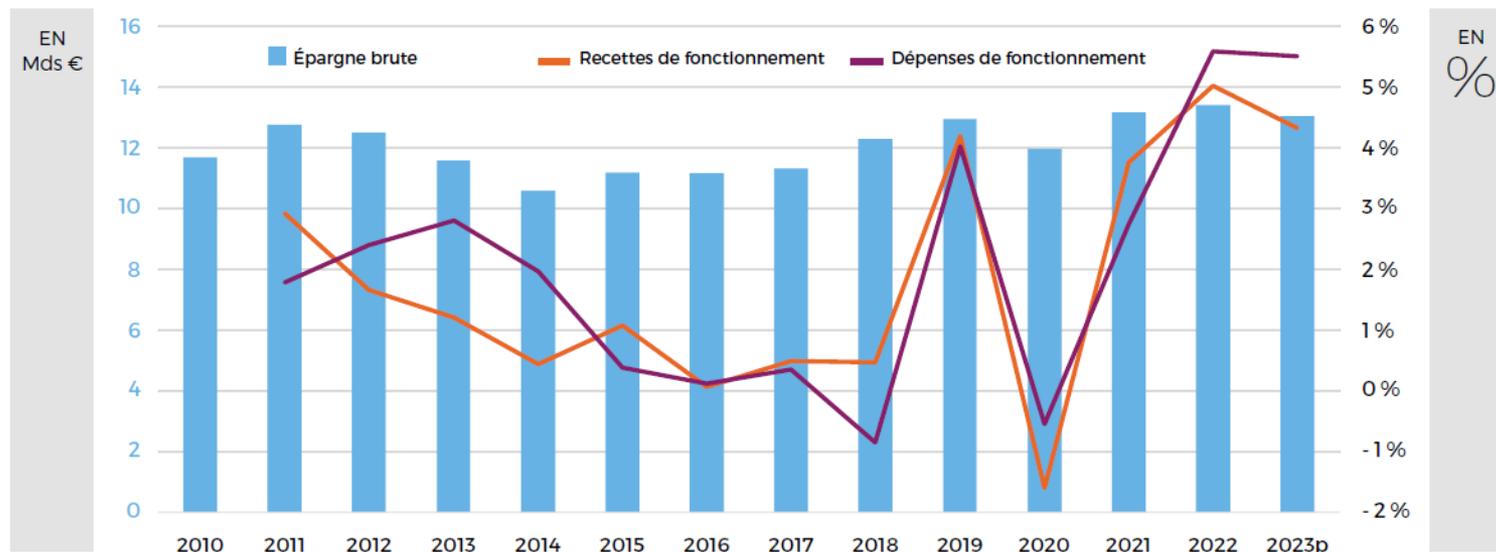
Les dépenses de fonctionnement (82,8 milliards d'€) enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 %).

Les dépenses de personnel (44,0 milliards d'€) seraient ainsi en hausse de 4,5 % en raison des différentes mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique : les revalorisations du point d'indice de 2022 et de 2023 pèseraient fortement, mais les mesures plus catégorielles (revalorisation des plus bas salaires notamment) seraient également un facteur à la hausse non négligeable.

Le fort dynamisme des **charges à caractère général** (21,4 milliards d'€) se confirmerait en 2023 (+ 9,0 %). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures, dont les dépenses énergétiques constituent la moitié et l'alimentaire le dixième.

Évolution de la section de fonctionnement des communes

© La Banque Postale



Source : balances comptables DGFIP, budgets principaux des communes.

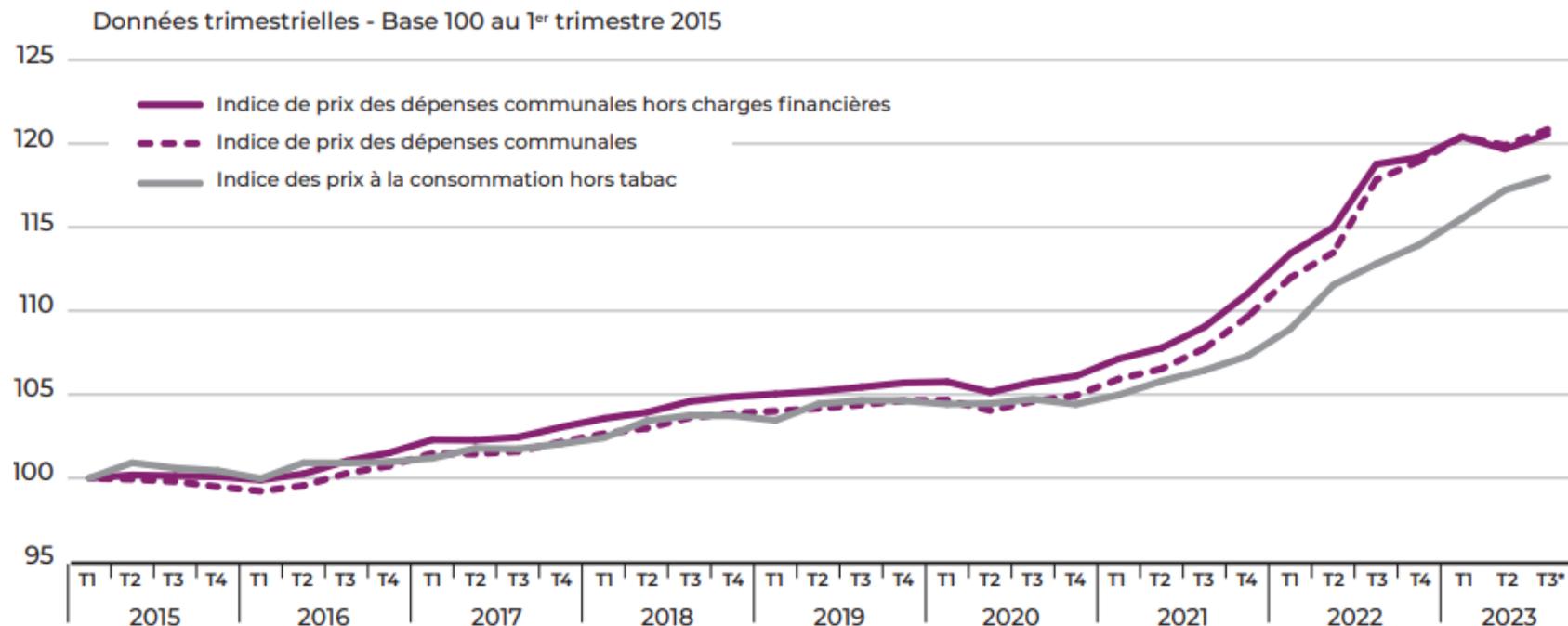
Le contexte économique national

Evolution de l'indice des dépenses communales (« panier du Maire »)

À la fin du 1er semestre 2023, l'indice de prix des dépenses communales a progressé plus rapidement que l'inflation hors tabac.

⇒ Sur la période 2015-2022, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté en moyenne de 2,2 % par an (2,1 % y compris charges financières), tandis que l'inflation hors tabac évolue en moyenne de 1,5 % par an

Indice de prix des dépenses communales



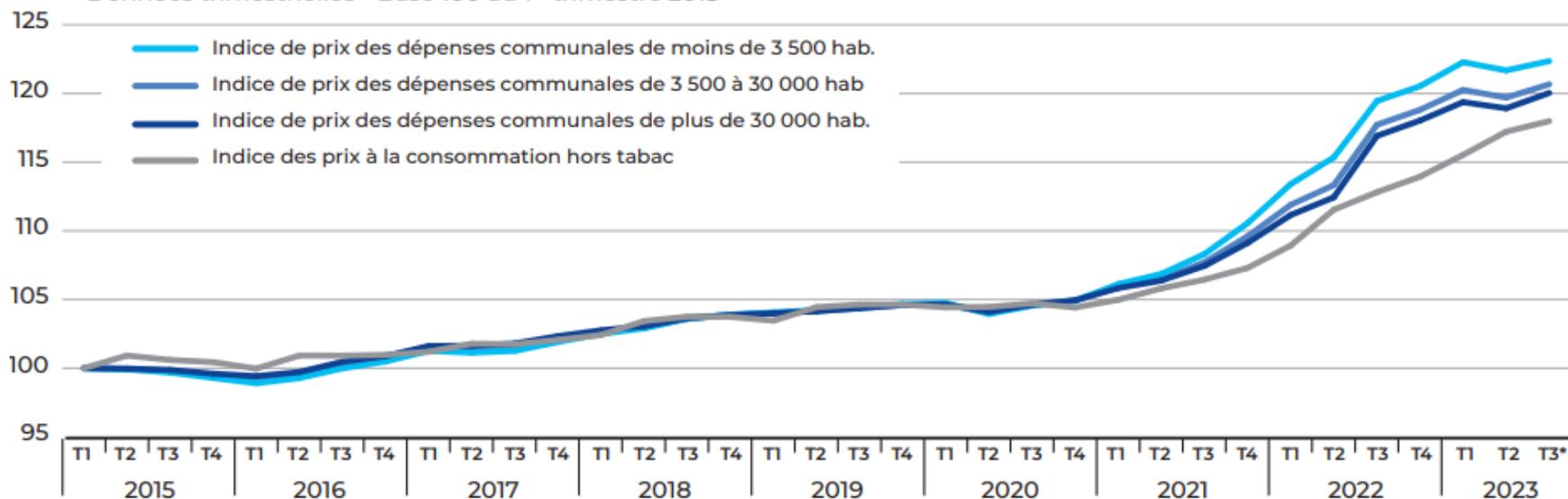
Le contexte économique national

Evolution de l'indice des dépenses communales (« panier du Maire »)

Plus la taille des Communes est petite, plus la pression inflationniste est forte :

Indice de prix des dépenses communales (y compris charges financières) par strate démographique

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2015

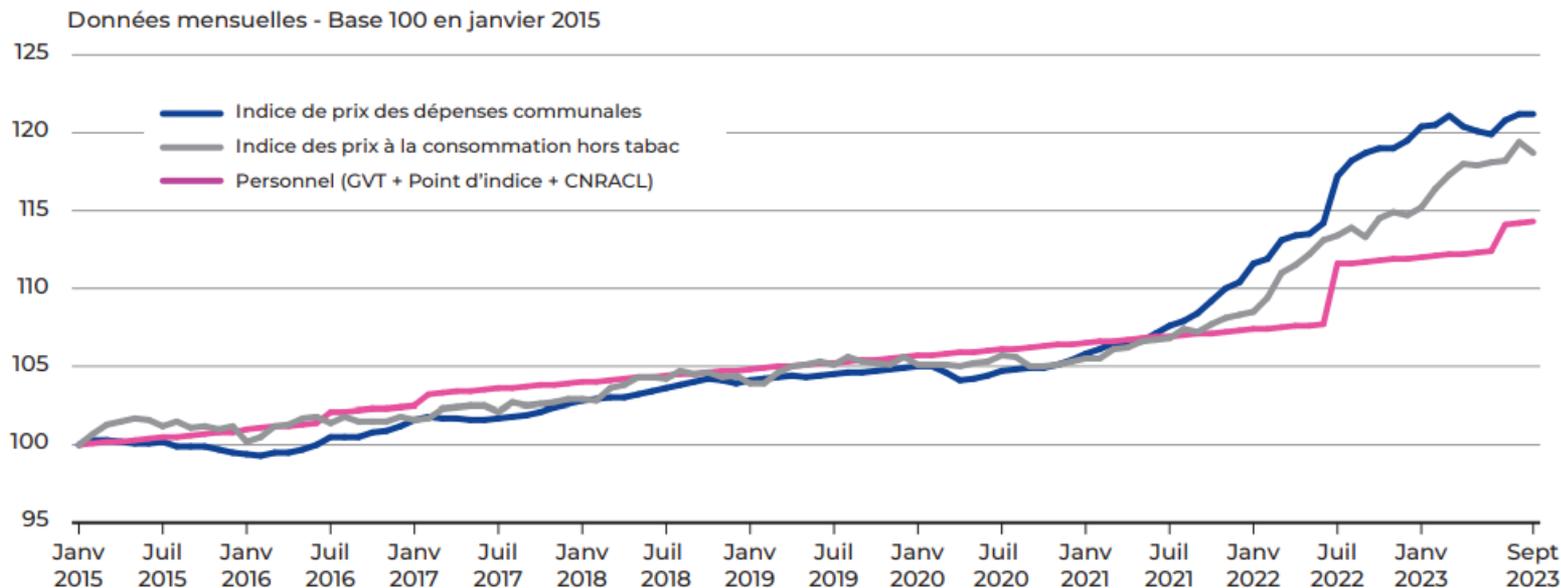


Le contexte économique national

Evolution de l'indice des dépenses communales (« panier du Maire »)

Les **dépenses de personnel** constituent le principal poste de dépenses des communes. À la fin du 1er semestre 2023, la progression annualisée de l'indice est de + 4,3 %, en lien avec l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 % au 1er juillet 2022 et, dans une moindre mesure, l'évolution du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) de + 0,8 %. Au 3ème trimestre, et en prenant en compte la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 (+ 1,5 %) et la même évolution du GVT (+ 0,8 %), l'évolution de la composante dépenses de personnel, toujours calculée sur douze mois, ralentirait légèrement, à + 3,8 %.

Évolution des dépenses de personnel



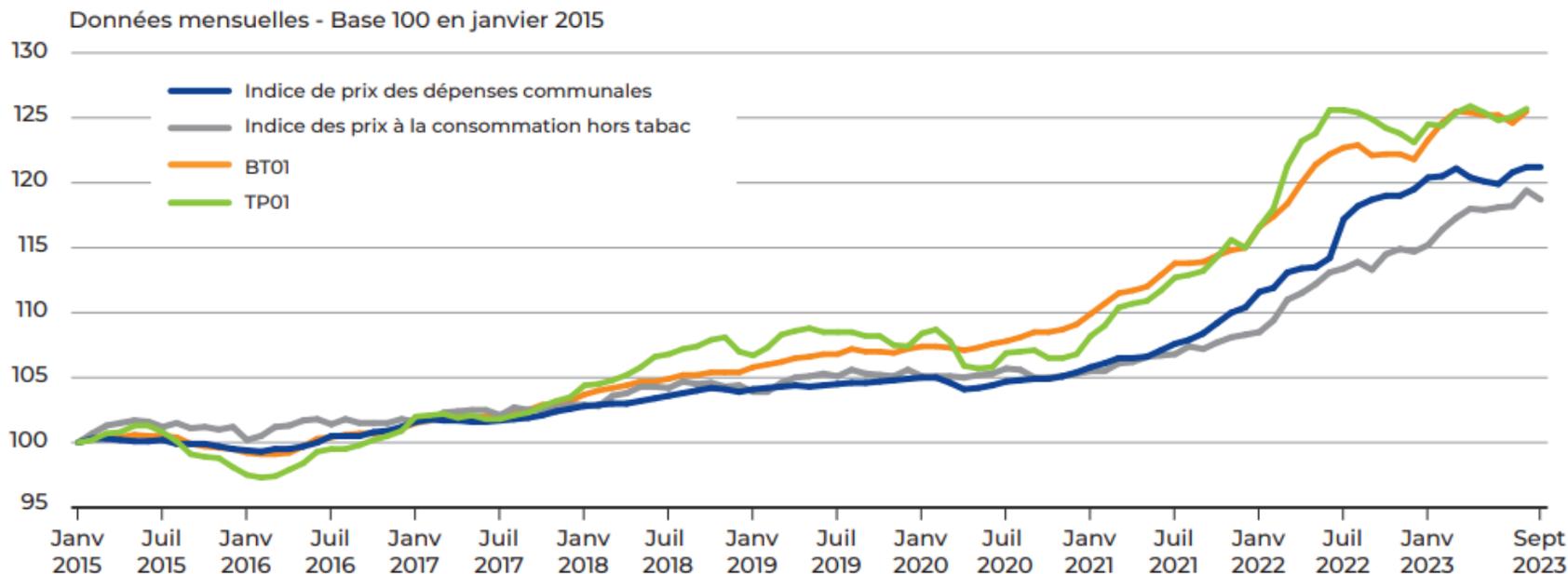
Source : indices de prix Insee, mesures gouvernementales, calculs La Banque Postale

Le contexte économique national

Evolution de l'indice des dépenses communales (« panier du Maire »)

Les **coûts de la construction** augmentent fortement depuis la mi-2020 ; les indices BT01 (bâtiments) et TP01 (travaux publics) croissent respectivement de + 7,0 % et + 9,7 % en 2022, et tendent à se stabiliser en 2023, tout en demeurant particulièrement élevés. Ces évolutions continuent d'avoir un impact sur les dépenses d'investissement des communes.

Évolution des coûts de la construction (BT01 et TP01)



Pour les index TP01 et BT01 les données disponibles s'arrêtent en août 2023.

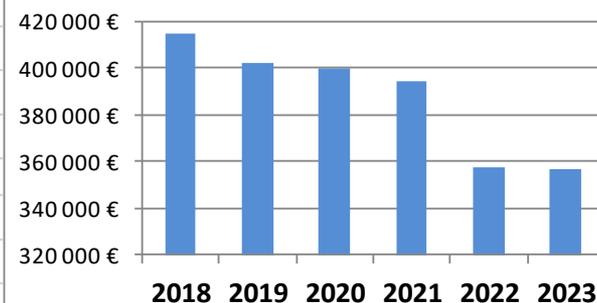
Focus sur l'évolution de la DGF pour SAUTRON / 2018 - 2023

- ✓ La principale composante de la DGF – la Dotation Forfaitaire – a peu évolué en 2023, de part une faible diminution de la « dynamique de la population » et l'arrêt temporaire de l'écrêtement
- ✓ En 2024, la Dotation Forfaitaire devrait à nouveau connaître une baisse, de par la reprise de l'écrêtement, mais dans une moindre mesure.

Evolution de la DGF - période 2018 / 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire notifiée	414 911 €	402 607 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €
Dotation forfaitaire N-1 retraité	430 889 €	414 911 €	414 911 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €
Part dynamique de la population	23 811 €	30 633 €	30 578 €	28 600 €	3 338 €	-286 €
Ecrêtement	-39 789 €	-42 937 €	-33 393 €	-34 324 €	-40 124 €	0 €
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DSR* notifiée	93 994 €	102 003 €	106 743 €	110 801 €	111 851 €	127 787 €
Evolution annuelle	13.32%	8.52%	4.65%	3.80%	0.95%	14.25%

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2018



Evolution de la population DGF depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb hab.	7 867	8 191	8 513	8 813	8 848	8 845
Evolution		4.12%	3.93%	3.52%	0.40%	-0.03%

Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2018 - 2023

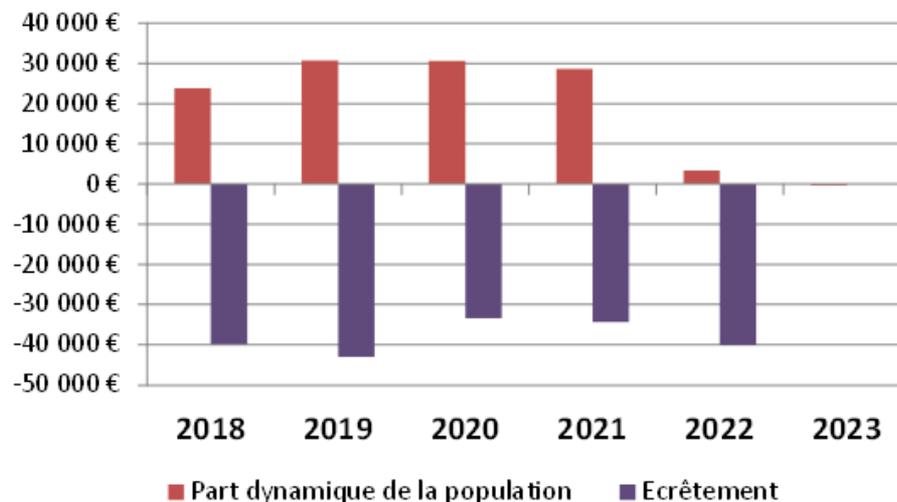
DGF / reprise de l'écrêtement dans une moindre mesure en 2024

Modification des conditions d'écrêtement de la dotation forfaitaire en 2023 (Art.195 de la Loi de Finances)

La dotation forfaitaire évolue chaque année selon la variation de la population DGF, constatée entre le 1er janvier d'une année et le 1er janvier de l'année précédente, et peut se voir également appliquer une **ponction dite de « péréquation »**, visant à financer les réallocations internes de la DGF. **Ce prélèvement concerne les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 85 % de celui de la strate.**

⇒ Dans un effort de soutien financier aux collectivités locales, le gouvernement avait décidé de suspendre ce prélèvement, uniquement pour l'exercice 2023 (soit 30 000 € de dotation forfaitaire en moins pour SAUTRON en 2024)

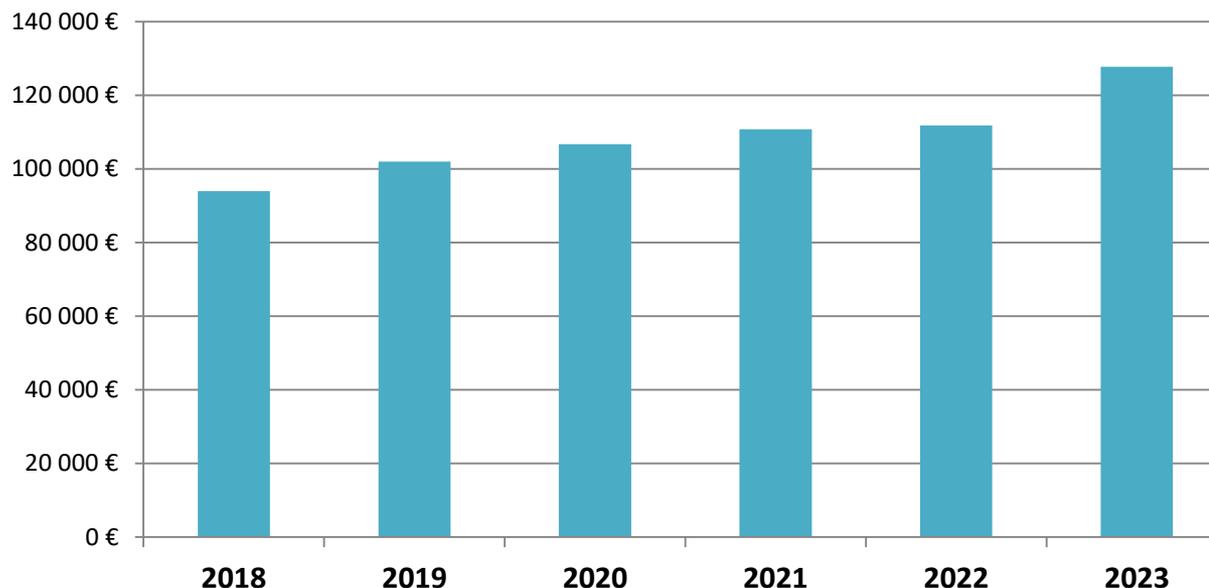
**Part dynamique de la population et
Ecrêtement**



Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2018 - 2023

- ✓ **Pour SAUTRON, l'autre composante de la DGF qui la concerne – la Dotation de Solidarité Rurale (qui bénéficie essentiellement aux Communes de moins de 10 000 habitants) – a progressé assez fortement en 2023.**
- ✓ **La DSR devrait continuer de croître en 2024, l'enveloppe nationale ayant été abondée de 150 M€ (+ 7,2%)**
- ✓ *Pour rappel : la Commune bénéficie uniquement de la fraction « péréquation » de la DSR, destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique - cette fraction devrait augmenter de 10,8 % en 2024.*

**Evolution de la Dotation
de Solidarité Rurale (DSR)**

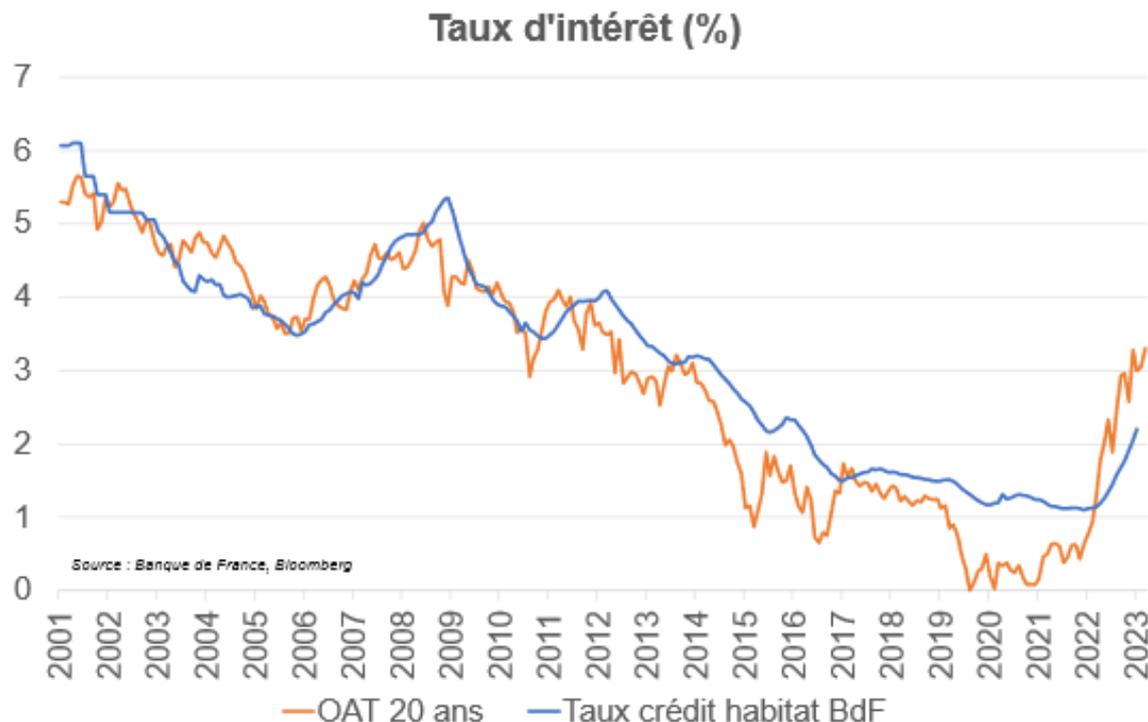


Le contexte économique national

Marchés financiers – taux d'intérêts

Une forte remontée des taux longs est constatée depuis le printemps 2022 ; elle ne joue essentiellement que sur les nouveaux emprunts (à la différence des taux « courts » = variables), et touche donc différemment les communes en fonction de leur calendrier de mobilisation des fonds.

⇒ **A noter que les taux longs ont commencé à redescendre depuis le début de l'année 2024**



CONTEXTE LOCAL

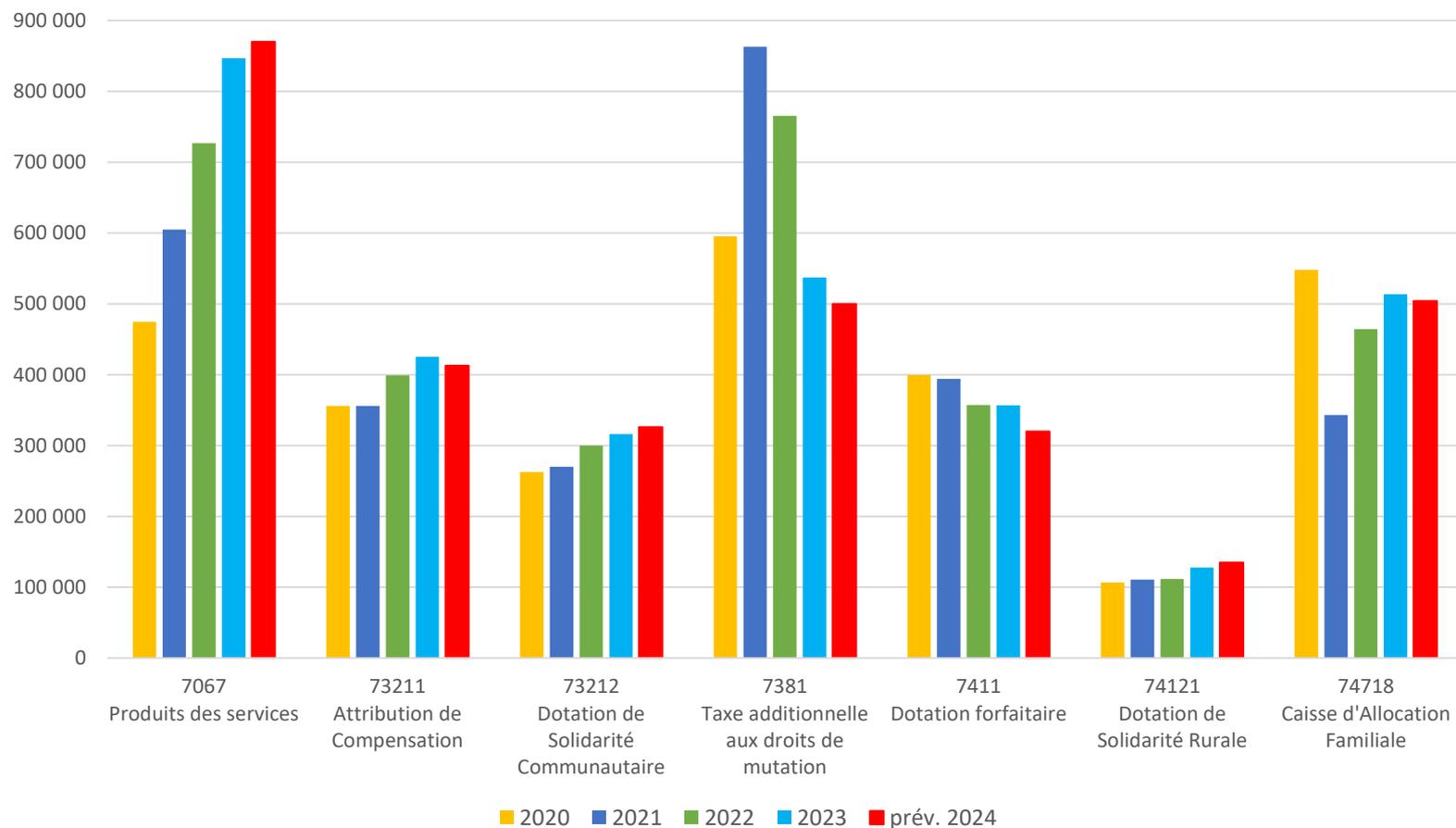
Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2024

En termes d'orientations des recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. **Recettes fiscales** : revalorisation annuelle automatique des bases de + 3,9 % en 2024, après + 7,1 % en 2023 (« effet bases »), sans compter les nouvelles constructions (bases physiques), qui peuvent être estimée à une hausse de + 0,6 %.
2. **Baisse des dotations de l'Etat** : la Dotation forfaitaire devrait diminuer, de par la reprise de l'écrêtement pour 2024 et du ralentissement de l'évolution de la population ; hausse attendue de la Dotation de Solidarité Rurale – notamment via la fraction « péréquation » (+ 100 M€ au niveau national)
3. **Stabilisation des reversements de Nantes Métropole** :
 - *Légère baisse de l'Attribution de Compensation (AC) : - 13 000 €*
 - *Evolution positive de la Dotation de Solidarité Communautaire – dans quelle proportion en 2024 ? (+ 11 % en 2022 et + 5 % en 2023)*
4. **Augmentation des produits des services** : + 3 % *(estimation globale tous services pour 2024)*
 - *Revalorisation des tarifs de restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire (au taux d'effort)*
5. Ralentissement de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** après deux très bonnes années (2021 et 2022) puis une diminution sensible en 2023 – *prévision 2024 : 500 000 €*
6. **Diverses recettes qui disparaissent en 2024** : Dotation DRAC (Médiathèque), Dotation recensement, participation de Vigneux à l'Île Mystérieuse... *(- 248 000 € par rapport à 2023)*

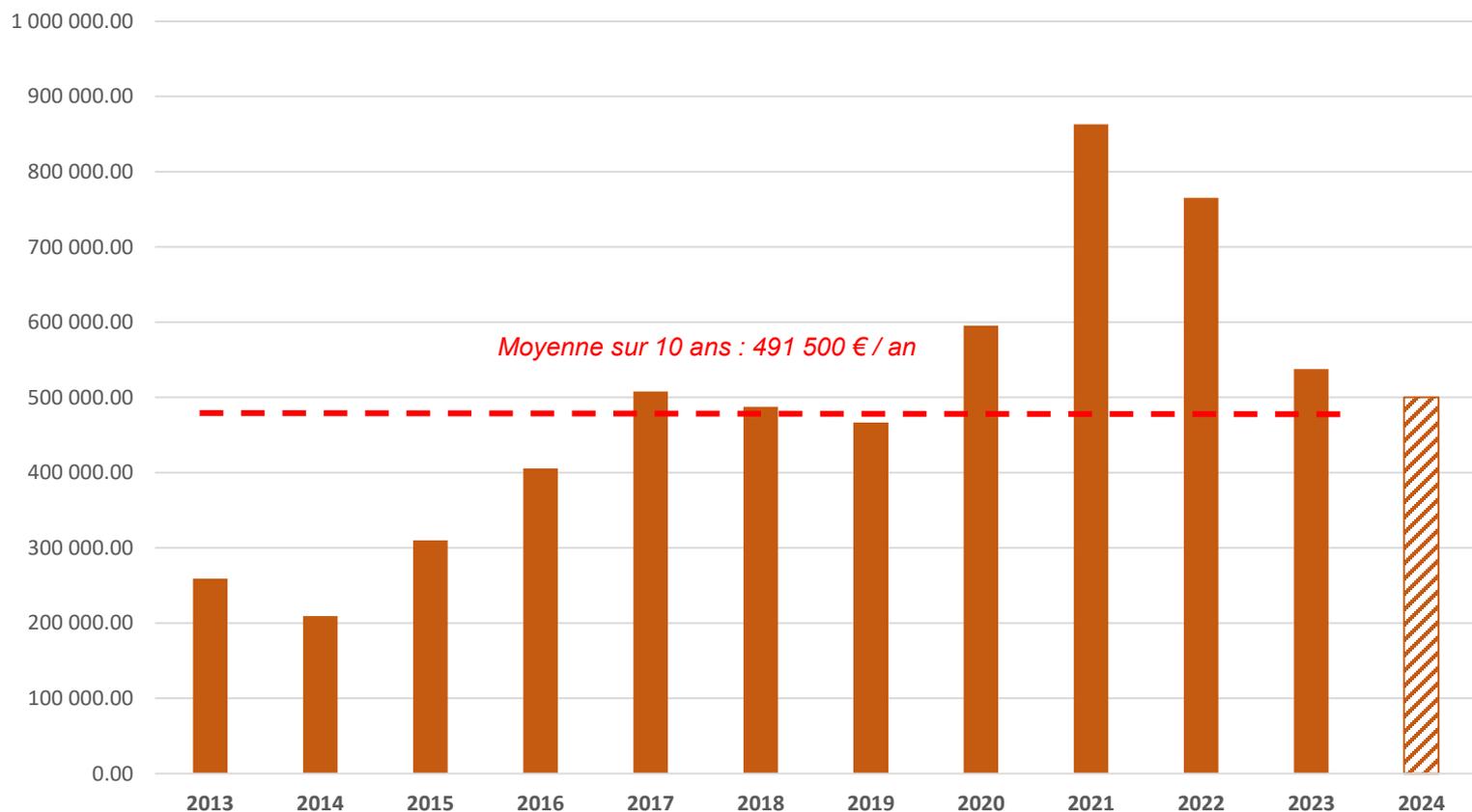
Le contexte local – Prévvision par grandes masses du Budget 2024

Evolution des principales recettes de Fonctionnement (≈3M€) : hors fiscalité directe



Le contexte local – Pr evision par grandes masses du Budget 2024

Evolution des droits de mutation :

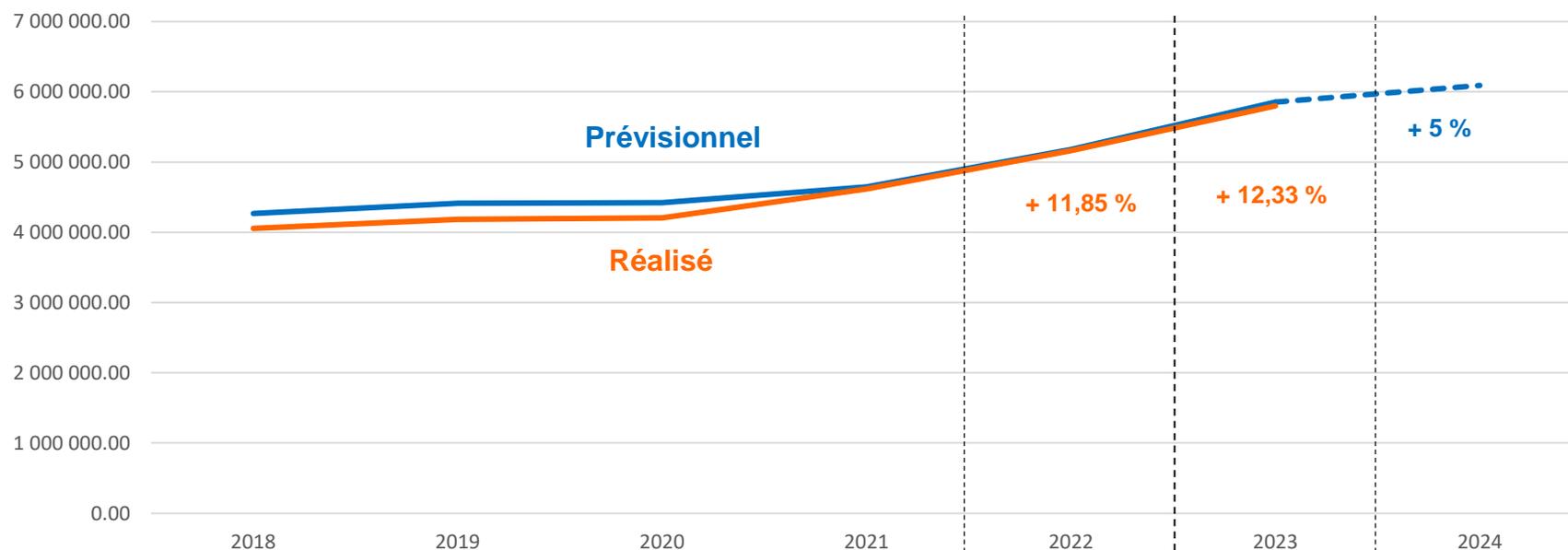


Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2024

En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

- Charges de personnel** - objectif 2024 : limitation de l'augmentation à + 5 % par rapport au réalisé 2023, en lien avec l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice en Juillet 2023, et l'intégration de 5 points d'indices supplémentaires, pour tous les agents et élus, au 1^{er} Janvier 2024

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2024

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2024 (prévisionnel) :

Dépenses supplémentaires :

MESURES STATUTAIRES ET INDICIAIRES :

- Répercussion en année pleine de 2,5% de la progression annuelle indiciaire moyenne :
 - *jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires (532€) pour rétablir la progressivité des rémunérations sur la base du relèvement d'indice minimum au niveau du SMIC*
 - *un gain indiciaire entre chaque échelon du bas de la catégorie C et de la catégorie B*
- Répercussion en année pleine de l'augmentation du point d'indice (+ 1,5%) au 1er juillet 2023 (agents / élus)
- Hausse de 5 points d'indice pour tous les agents (titulaires et contractuels) et élus

⇒ **TOTAL : + 122 000 € environ**

MESURES INTERNES:

- Heures à indemniser suite élections européennes
- Tuilage remplacement accueil Mairie technique sur 2 mois
- Tuilage remplacement chef d'équipe bâtiment sur 2 mois
- Nouveau projet à l'étude : mini camp Croc loisirs
- Nouveau projet à l'étude : ouverture début juin de l'Espace jeunes (+ 3 semaines)
- Demande de passage à 90% responsable RPE (+10%)
- Demande de passage à 100% pour l'EJE de la crèche (+10%)
- Demande d'apprenti aux espaces verts
- Rémunération d'un technicien cadre de vie sur 8 mois
- Majoration de la prime annuelle de 60 € bruts (vu en CST)
- Majoration de la prise en charge par la Ville sur la prévoyance
- Majoration de la valeur faciale du tickets restaurant

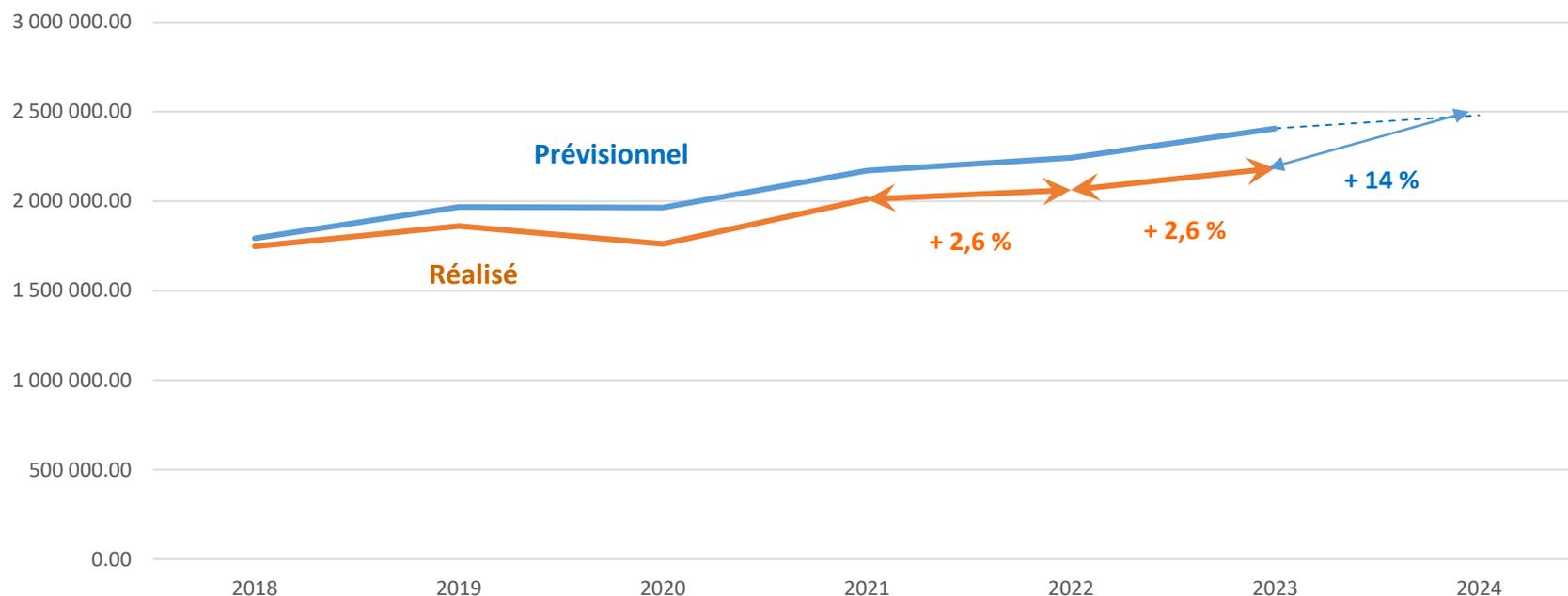
⇒ **TOTAL : + 91 000 € environ**

Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2024

2. Augmentation maîtrisée des **charges à caractère général**

Prévission de hausse de **14 %** entre le réalisé 2023 et le BP 2024 – dans un contexte inflationniste et de forte augmentation des prix de l'énergie, notamment du gaz (suite au renouvellement du marché par le groupement de commandes, au 01/01/2024, et à la forte hausse des taxes / + 96 %) = + 100 000 € en dépenses énergétiques

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011



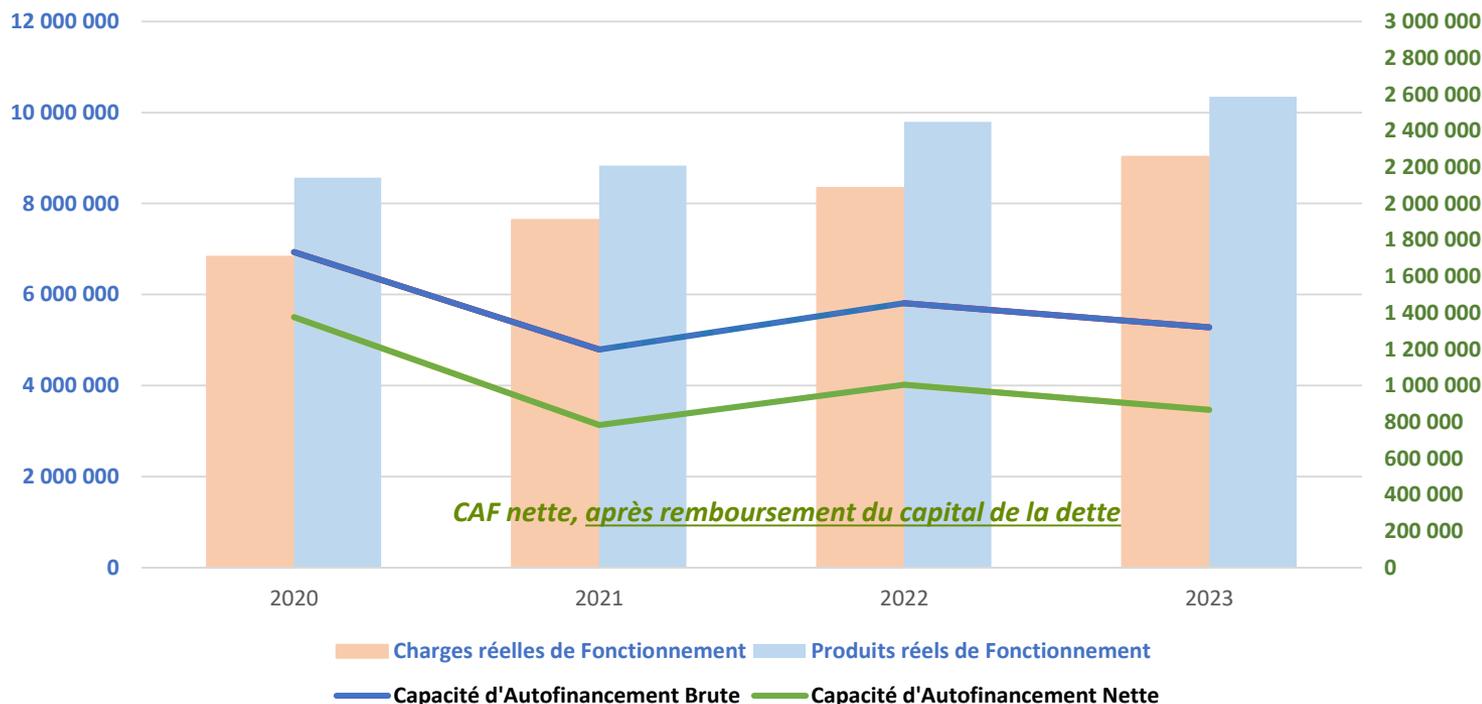
Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement a diminué en 2023, à 800 000 €, malgré la dotation exceptionnelle versée par la DRAC pour l'équipement et l'extension des horaires de la Médiathèque (pour 3 ans) : 223 000 €

⇒ hors subvention de la DRAC, la CAF nette aurait été de 577 000 €

L'année 2024 s'annonce plus contrainte encore qu'en 2023, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, notamment.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



Le contexte local – les orientations pour 2024

La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2022 et 2023 :
 - **Bases 2023** : - THRS : + 65,19 % / suite à la nouvelle obligation de déclaration des biens en 2023
⇒ à noter que des dégrèvements seront réalisés par les services fiscaux en 2024 pour corriger de nombreuses erreurs d'imposition
 - TFB : + 7,92 %
 - TFNB : + 6,88 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 7,1 % pour 2023 (selon indice INSEE de l'inflation sur 1 an)

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS ont augmenté de + 2,5 % en 2023

➤ **Orientation pour 2024 :**

Hypothèses de travail :

- **Bases 2024** : les bases prévisionnelles de THRS, TFB et TFNB seront impactées par la hausse mécanique des valeurs locatives de + 3,9 % en 2024 (liée à l'inflation). Les bases « physiques », quant à elles, pourraient évoluer entre + 0,5 % et + 1 % (constructions nouvelles). Les bases de THRS reviendront au niveau de 2022, avant les révisions de +7,1 % (en 2023) et + 3,9 % (en 2024).
- **Taux** : compte tenu de la pression inflationniste qui impactera les dépenses communales cette année, et le besoin de dégager des marges de manœuvre pour autofinancer les Investissements, il sera nécessaire d'augmenter les taux d'imposition en 2024, de manière raisonnable (entre 1 % et 2 % ?)

Le contexte local – les orientations pour 2024

La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

Sans recours à l'emprunt en 2023, pour financer les Investissements, l'encours de la dette par habitant a diminué, passant de 703 €/hab., au 31/12/2022, à **652 €/hab.* au 31/12/2023**
(pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023).*

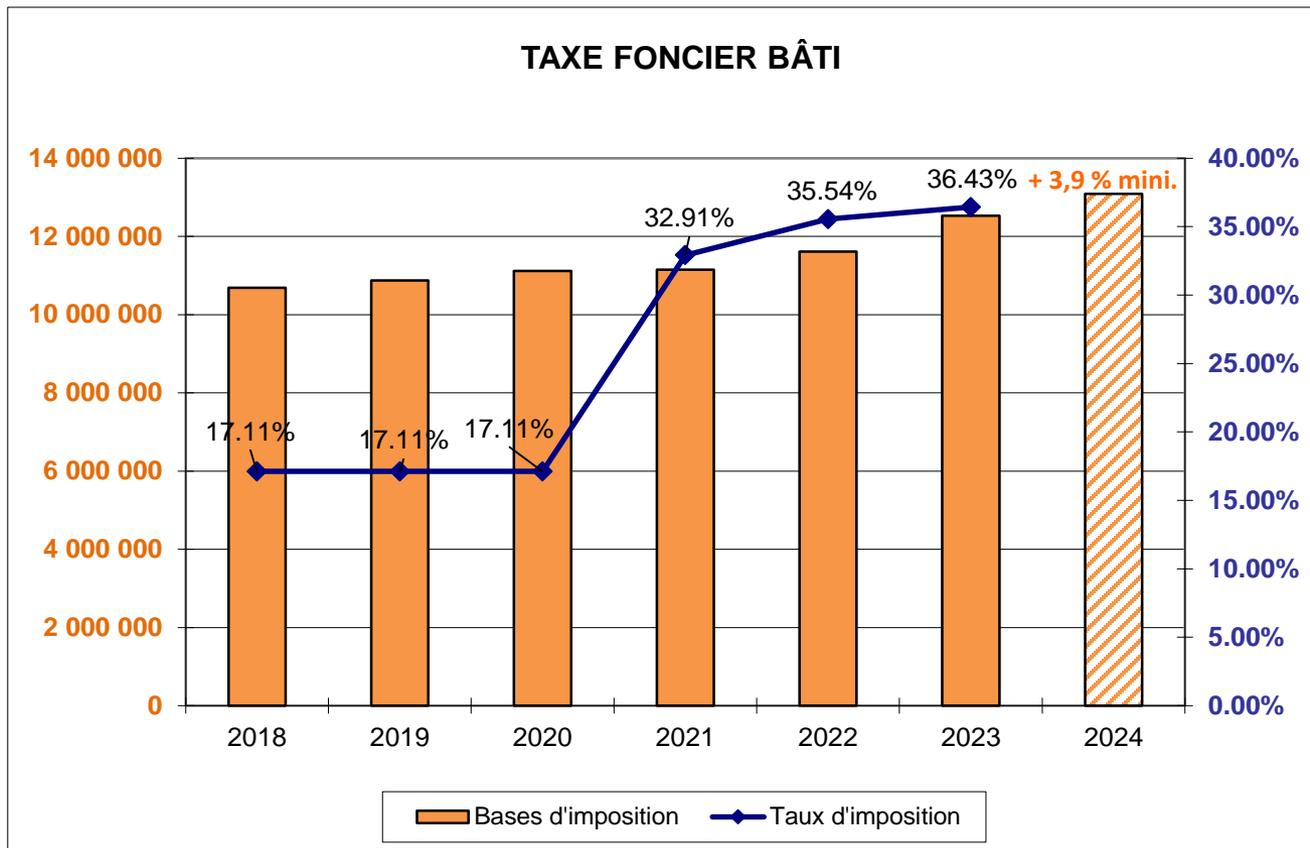
L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (780 € / hab. en 2022).

- **Orientation pour 2024 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de continuer à se désendetter, à hauteur de 460 000 € pour 2024, et ramener l'encours de dette par habitant à 596 € / hab. au 31/12/2024

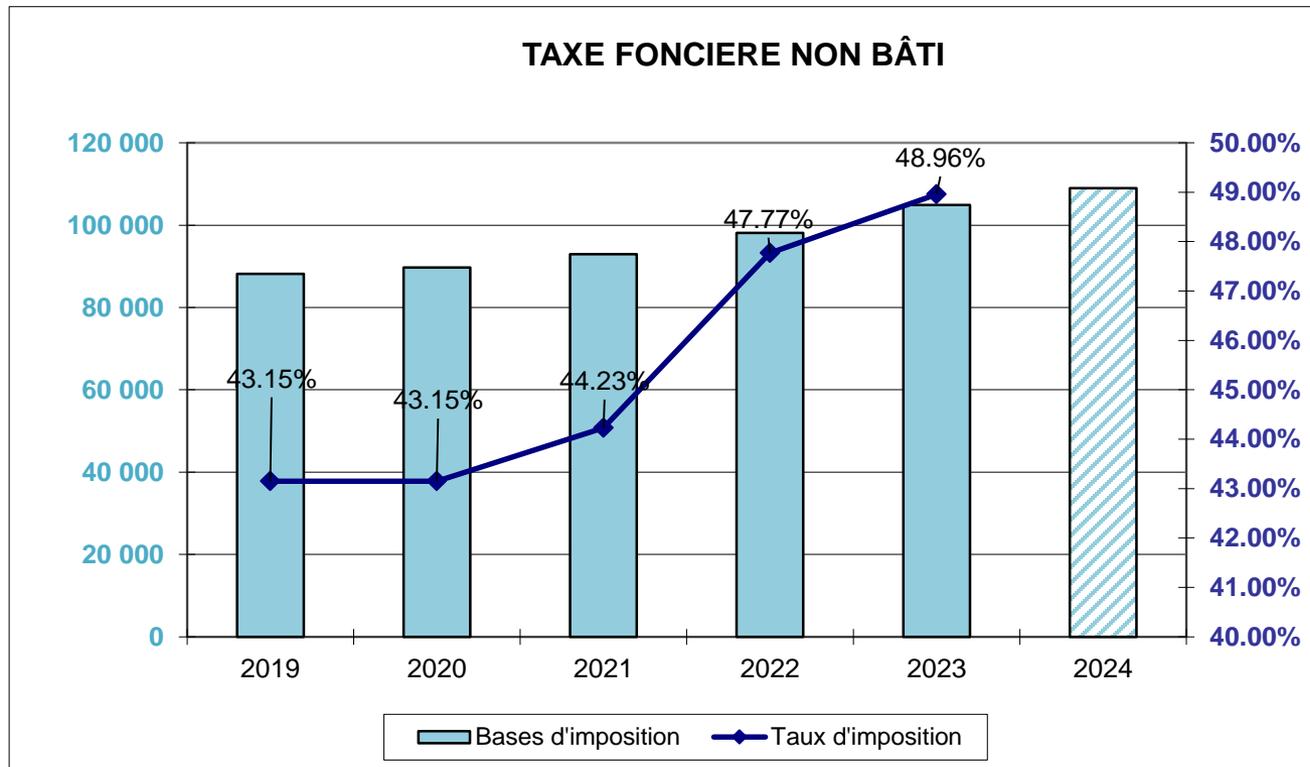
La politique fiscale – Rappel évolutions 2018-2023

Bases et taux d'imposition sur les ménages



La politique fiscale – Rappel évolutions 2019-2023

Bases et taux d'imposition sur les ménages



La politique d'endettement – Rappel état de la dette à SAUTRON

Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **5 768 407 €** au 01/01/2024

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **4.37 ans**. En comparaison, la commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

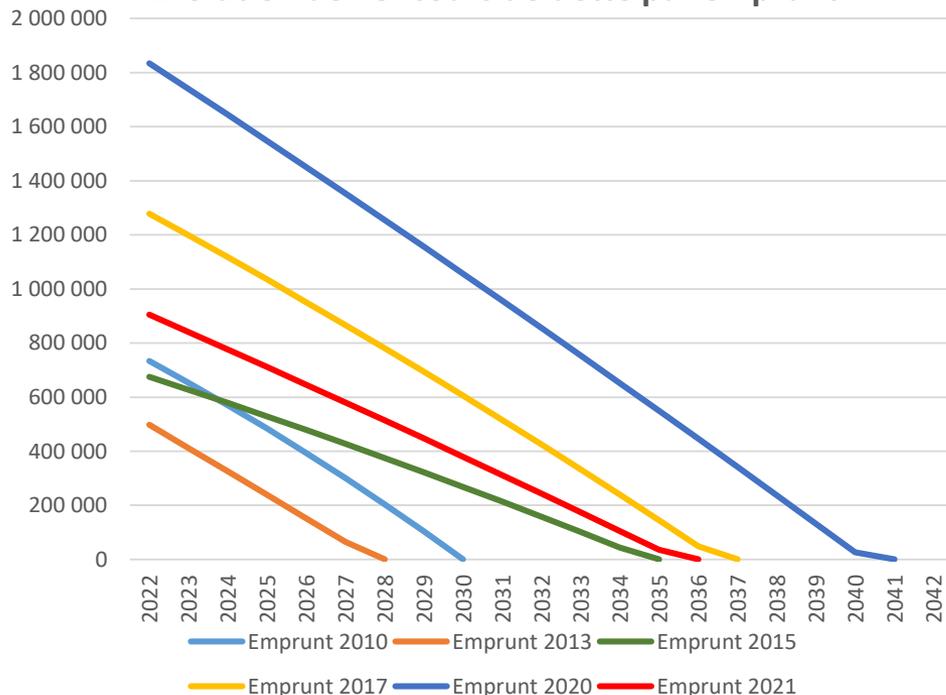
Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/24, à **taux fixe**
 2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

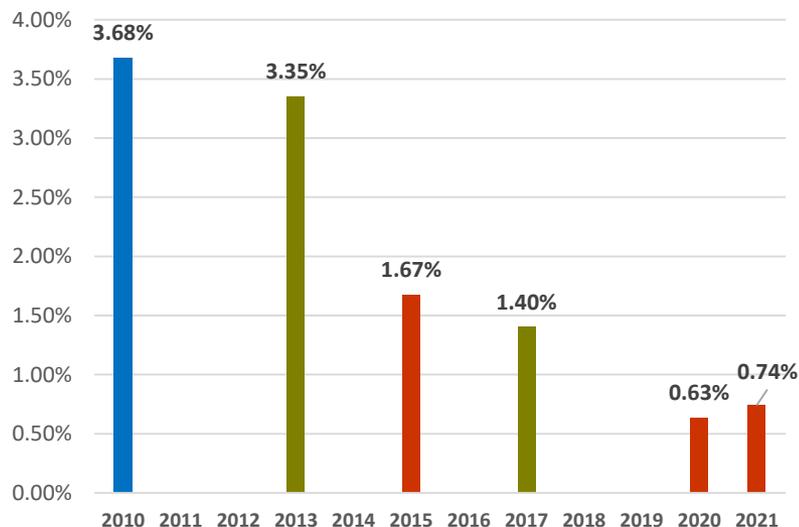
Liste des prêteurs :

- Crédit Agricole : 1
- Crédit Mutuel : 2
- Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Plan Pluriannuel d'Investissement 2020/2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	élections						élections	
Nouveaux Equipements	Installat° lignes de self rest scol Forêt & Riv 55 000 €				Terrain synthétique foot 5 / 200 000 € sous réserve subv°			
	Foot - création d'un espace de convivialité 195 000 €					Construction Maison de la Parentalité 1 200 000 € ?		
	Création d'une aire de jeux rue du Bois Colin 41 500 €				Mini terrain de hockey 360 000 € sous réserve subv°			
Rénovations et réaménagements importants du patrimoine existant	Extension / réaménagement école Forêt 1 600 000 € (BP + BS) / 130 000 € (DM2) + 115 000 € (RAR 2019) 1 715 000 €				Divers travx salles de sport : 206 000 € Travaux rénovat° de la Poste : 14 500 €	Espace convivialité / stockage / sanitaires de la pétanque 200 000 €	Rénovation terrain foot synth. existant 700 000 € ?	
			Projet Médiathèque			+ Démolition salle E 70 000 €	Rénovation couverture et charpente salle C 600 000 € ?	
			prog. 38 000 €	Moe 100 000 €	travaux (hors révisions) 1 120 000 €	équipements 280 000 €		
			Amélioration énergétique des salles de sports 1 450 000 € (hors programmiste) MOe 110 724 € / trvx 1 305 000 €		Rénovation jeux extérieurs 80 000 €	Réaménagement du Presbytère 60 000 €	Restructuration de l'école élémentaire de la Rivière ? € (études de programmation sur 2024)	
			travx école Rivière 305 000 €	travaux cimetière 180 000 €	Rénovation couvertures EPB et SALTERA 335 000 €			
Politique Maîtrise du Foncier	budget de constitution de "réserves foncières stratégiques"				Projet de maraîchage communal Foncier : 50 000 € ? Equipements / travaux : de 200 000 € à 800 000 € (si pas de bâti pré-existant) ?			
Travaux d'entretien des bâtiments, renouvellement des outils et matériels indispensables aux services, vidéoprotec°...	400 000 €	600 000 €	500 000 €	400 000 €	1 000 000 € ?	?	?	
		Circuit patrimoine 1 : 18 000 €			Circuit patrimoine 2 : 8 000 €			
			Budget participatif : 30 000 €		Budget participatif : 15 000 €			